



Bulletin CAS

Mai 2025

Nouvelle équipe de la CAS



Stefanie Rickermann a pris ses fonctions d'administratrice de la CAS le 1er janvier 2025, après avoir travaillé une année comme assistante comptable et administrative à la CAS. Outre son poste à 60% chez nous, elle travaille deux matins par semaine comme assistante dans un jardin d'enfants où elle est responsable des cours de sport et en forêt.

Elle aime voyager et découvrir de nouveaux pays, cultures et personnes. Elle passe son temps libre avec sa famille et ses amis dans la nature, que ce soit pour randonner ou faire du vélo.

Anabel Meyer a 22 ans. Elle travaille chez nous comme assistante administrative depuis décembre 2024. Membre de la société DTV Zetzwil, elle participe à des compétitions aux barres asymétriques et en aérobic. Membre active et monitrice jeunesse, Anabel connaît bien la gymnastique et peut donc se mettre à la place des membres.

Vincenza Iazzetta travaille depuis le 1er janvier 2025 comme assistante administrative à 30%. Outre son activité professionnelle, elle tient un cabinet de naturopathe. Pendant son temps libre, elle aime concocter des petits plats, se promener dans la nature et passer du temps avec sa famille et ses amis.

Cherchons membre pour la commission d'administration de la CAS

Afin de planifier à temps la succession, nous lançons un appel aux associations pour qu'elles proposent des candidatures jusqu'au 30 septembre 2025 à la Coopérative de la Caisse d'assurance du sport de la FSG, Bahnhofstrasse 38, 5000 Aarau.

Cherchons gymnastes (gm ou gf) avec le profil suivant:

- des connaissances assurance et/ou en gestion financière sont un avantage
- région Suisse romande
- interventions dans sa région pour toutes les questions concernant les assurances

Les personnes intéressées sont priées de prendre contact avec :

Brigitte Häni, présidente de la commission d'administration, +41 78 818 82 13, brigitte.haeni@stv-fsg.ch et/ou

Stefanie Rickermann, administratrice, +41 62 837 82 87, stefanie.rickermann@stv-fsg.ch

Couverture d'assurance pour les nouveaux membres

Vous devez immédiatement saisir les nouveaux membres dans la base de données FSG-Admin si vous voulez qu'ils soient couverts. Conformément à l'art. 12 du Règlement de la CAS, tous les membres actifs.ves selon FSG-Admin (adultes et jeunes des cat. filles/garçons inscrit.e.s nominativement, ou nombre d'enfants pour les autres cat.) sont assuré.e.s collectivement par le biais du versement de la prime annuelle obligatoire (cf. [Règlement sur l'encaissement des cotisations de membres](#)). Afin d'éviter les lacunes de couverture, les nouveaux membres doivent être enregistrés au plus tard après le deuxième entraînement. Une saisie trimestrielle ou même semestrielle de l'ensemble des données dans FSG-Admin ne suffit pas.

Couverture d'assurance : accidents (frais de guérison en complément aux assurances tierces, capital en cas de décès et d'invalidité), bris de lunettes et responsabilité civile.

Attention : les gymnastes ayant été inscrit.e.s de manière incorrecte ou en retard ne bénéficient pas de couverture d'assurance.

Contact Caisse d'assurance de sport

Administratrice: Stefanie Rickermann, stefanie.rickermann@stv-fsg.ch

Collaboratrices:

Anabel Meyer, anabel.meyer@stv-fsg.ch

Vincenza Iazzetta, vincenza.iazzetta@stv-fsg.ch

Fédération suisse de gymnastique

Bahnhofstrasse 38

5000 Aarau

+41 62 837 82 00

stv@stv-fsg.ch

Numéro d'identification des entreprises

(IDE) / numéro TVA

CHE-107.083.938

Modifier les données du profil

Désabonner Newsletter

Recommander

Mentions légales

Termes et conditions



© 2026 STV-FSG